

24-03-2025

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 24 MARS 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1	M. Pierre Lépicier, district n° 4
M. Daniel Ricard, district n° 2	Mme Ingrid Haegeman, district n° 5
Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3	M. Luc Ducharme, district n° 6

Assistent également Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général / greffier-trésorier, et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe.

L’AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L’ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 19 H 00

158-2025
Adoption –
Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que l’ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Première période de questions;
3. Dépôt – Rapport d’activités du trésorier 2024 – Élections 2021;
4. OBNL Les Maisons Féliciennes – Paiement des honoraires professionnels;
5. Embauche – Personnel d’animation et d’accompagnement – Camp de jour de la relâche 2025;
6. Embauche – Responsable de l’environnement;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2
Première période de
questions

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la première période de questions.

Point n° 3
Dépôt –
Rapport d’activités du
trésorier 2024 –
Élections 2021

Le rapport d’activités du trésorier – Élections 2021 – de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour l’année 2024 est déposé à la table du conseil municipal.

159-2025

Maisons Féliciennes –
Païement des honoraires
professionnels

CONSIDÉRANT le projet de construction de logements abordables de l’OBNL Les Maisons Féliciennes;

CONSIDÉRANT QUE des sommes restent à verser par la Municipalité pour compléter la contribution municipale de 40 % de la subvention de base du Programme d’habitation abordable Québec (PHAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’autoriser le paiement des honoraires professionnels encourus quant aux frais liés à la police d’assurance à BFL CANADA services de risques et assurances inc., au montant de 1 559 \$, plus les taxes applicables, jusqu’à concurrence de la contribution municipale de 40 % de la subvention de base du Programme d’habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d’habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

160-2025

Embauche –
Personnel d’animation et
d’accompagnement –
Camp de jour de la
relâche 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois offre chaque année un camp de jour de la semaine de la relâche scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution 090-2025;

CONSIDÉRANT QU’ une omission involontaire a été relevée dans la liste des personnes embauchées pour faire partie de l’équipe d’animation et d’accompagnement du camp de jour de la semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE Madame Élodie Picard a travaillé à titre d’animatrice au camp de jour de la relâche 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d’embaucher rétroactivement madame Élodie Picard pour faire partie de l’équipe d’animation et d’accompagnement du camp de jour de la semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

161-2025
Embauche –
Responsable de
l’Environnement

CONSIDÉRANT la résolution 084-2025 créant le poste de Responsable de l’Environnement et autorisant la directrice du service d’Urbanisme à afficher le poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est complété;

CONSIDÉRANT QUE parmi la vingtaine de candidatures reçues, celle de Monsieur Hugo Ricard s’est démarquée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service d’Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

1. d’embaucher Monsieur Hugo Ricard à titre de personne salariée, temps plein permanent, au poste cadre de Responsable de l’Environnement, selon les modalités convenues au contrat de travail et relevant de la direction du service d’Urbanisme;
2. que Monsieur Ricard soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d’infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité;
3. d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document de nature contractuelle ou financière dans le cadre du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 07
Deuxième période de
questions

La mairesse invite les citoyennes et citoyens à la deuxième période de questions.

162-2025
Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 07.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

